

Prévention des risques professionnels. Objectif : bien-être global des effectifs !

Co-fondée en 1998 par Jean-Marc Husson et Patrick Lafaye, la société ACX Conseil a, peu à peu, orienté son expertise pour se focaliser sur la Qualité Sécurité Environnement. Aujourd'hui, elle se veut spécialisée dans la prévention des risques professionnels et mise sur des formations adaptées pour se démarquer.

Aujourd'hui en France, les accidents domestiques sont 20 fois plus nombreux que ceux advenant dans le cadre du travail. Le fait est, qu'en l'espace d'une décennie, la sensibilisation aux risques professionnels dans l'entreprise a fait son œuvre avec une diminution conséquente des arrêts de travail. Preuve que l'action menée par les professionnels de la prévention s'avère tout sauf vaine. « Si nous nous basons sur ces faits, nous pouvons croire que les interventions menées dans les entreprises permettront encore d'optimiser la prévention tout en sachant que de nouveaux risques sont découverts régulièrement », commente Patrick Lafaye, gérant depuis 2007 de la société. Hommes et femmes confondus, en 10 ans, les accidents du travail ont baissé de 14 %. Et le renforcement des mesures de précaution dans plusieurs branches d'activités n'est pas étranger à cet heureux résultat. Dans ce cadre, la société ACX Conseil a fait le choix d'évaluer les risques auxquels sont exposés les collaborateurs en intervenant de deux manières. Soit en réalisant des audits, soit en proposant des formations destinées aux salariés ou à leur hiérarchie.

« Nous intervenons sur la formation des salariés face aux risques auxquels ils sont confrontés, qu'il s'agisse de les former à travailler en sécurité dans un environnement électrique, d'analyser et de définir leurs postures, de leur transmettre les premiers gestes de secours, ou de leur expliquer les comportements à adopter en cas d'incendie », confie l'actuel dirigeant d'ACX Conseil. Aujourd'hui, ce spécialiste de la prévention est en mesure d'intervenir partout en France, notamment auprès de sociétés dont le facteur risque se révèle particulièrement présent. Il

faut dire qu'en France et en Europe de façon plus générale, les textes réglementaires sur cette question sont de plus en plus pointus et le cadre légal dans lequel les entreprises évoluent de plus en plus restreint. C'est la raison pour laquelle les équipes d'ACX Conseil attachent une importance toute particulière à effectuer des veilles quotidiennes sur ces questions. « Grâce à l'attention que nous portons sur les nouveaux textes qui paraissent chaque jour et la formation de nos formateurs, nos compétences sont reconnues par des organismes publics tels que la CARSAT et l'INRS », explique Patrick Lafaye.



>Patrick Lafaye.

>>Question d'adaptabilité

De fait, ACX Conseil a très vite fait le choix de concentrer son expertise autour des formations essentiellement. À la différence des grands groupes, ce spécialiste de la prévention des risques à taille humaine (ils sont actuellement 6 formateurs au sein d'ACX Conseil œuvrant aux côtés de partenaires externes) a fait le choix de s'adapter aux contraintes, à la taille et au cœur d'activité des entreprises avec lesquelles il collabore, histoire d'éviter les formations stéréotypées. Aujourd'hui la prévention des risques passe aussi bien par une réflexion autour du matériel de travail que par la formation. Et parce que tout ce qui advient au sein d'une organisation relève de la responsabilité du dirigeant, il est essentiel de lui faire prendre conscience qu'il importe de participer activement à l'effort de prévention des risques professionnels dans l'entreprise afin d'optimiser le bien-être général des salariés. Mieux vaut prévenir que guérir... ■



ACX Conseil :

Tél : 03 20 91 03 06 - formation@acxconseil.fr
www.acxconseil.fr